

1.1 - Quelques définitions préalables

mise à jour: 01/01/1992

QU'EST CE QU'UN PLAN D'INTERPRÉTATION ?

La planification de l'interprétation débute par une série d'études et s'achève par un projet présentant de façon plus ou moins détaillée les services ou les réalisations proposés.

Le document écrit consignait les analyses et les propositions d'action est appelé "plan d'interprétation".

En réalité, la démarche est sensiblement différente selon la dimension de l'espace étudié.

Il convient de distinguer schématiquement deux types de plan :

- **Les plans de site** - s'appliquant à un espace relativement restreint
- **Les plans de niveau régional** - concernant un territoire plus vaste

PLAN DE SITE ET PLAN DE NIVEAU RÉGIONAL

L'esprit de la démarche reste le même dans les deux cas, mais le problème posé est différent.

Il est difficile de fixer précisément un seuil de superficie entre les deux types de plan.

L'espace correspondant à un plan de site peut avoir de quelques dizaines à quelques milliers d'hectares ... Il est visitable en un laps de temps assez court (de 1 heure à 1 journée).

Nous proposons d'utiliser l'appellation "plan de niveau régional" lorsqu'il s'agit d'un territoire correspondant à un "pays" ou à un "groupe de pays" au sens que l'on donne à ces mots en géographie rurale. Mais, en fait, rien n'interdit d'utiliser une démarche de plan d'interprétation à une échelle plus large encore, celle du département ou de la région administrative par exemple.

En tout cas il s'agit d'un ensemble géographique vaste comportant généralement une population permanente relevant d'entités politiques et administratives différentes.

Ce territoire peut faire l'objet de flux touristiques distincts les uns des autres.

Dans le cas d'un plan de site, le but recherché est de dégager la signification du site et de proposer les moyens de la communiquer efficacement au visiteur.

Dans le cas d'un plan de niveau régional, il s'agit de dégager les meilleurs thèmes dont le territoire est porteur et de choisir les sites offrant les meilleures possibilités pour les traiter.

Ces sites, dans un second temps, pourront faire l'objet de plans de site détaillés.

Un plan de niveau régional a donc un caractère stratégique.

La bonne démarche pour les Parcs devrait donc consister à étudier d'abord un plan de niveau régional, puis, dans un second temps seulement, des plans de site.

Les réserves naturelles sont essentiellement concernées par les plans de site.

Deux des trois espaces étudiés (Petite Camargue Alsacienne et vallée de la Beune) ont le caractère de "sites" au sens défini supra, alors que le secteur Gorges du Tarn/Gorges de la Jonte/Causse Méjean a demandé une démarche de type "plan de niveau régional".

Sous les titres 1.1, 2.1, 3.1, 4.1, 5.1, 6.1 il sera essentiellement question de la méthodologie des plans de site. Le titre 7.1 à la fin de ce document est consacré aux plans de niveau régional.

SCHÉMA ET PLAN D'INTERPRÉTATION

Dans le cas d'un territoire de "niveau régional", un processus d'étude en deux étapes est donc indispensable. Mais il peut être opportun aussi de procéder en deux temps pour un plan de site, dès que les problèmes posés sont relativement lourds et complexes : d'abord un schéma définissant une conception d'ensemble puis un plan détaillé.

Le schéma permet d'engager la concertation avec les partenaires locaux, régionaux voire même nationaux, notamment les bailleurs de fonds potentiels, en vue d'aboutir à un premier consensus, pour éviter de se lancer dans l'étude du plan détaillé, qui peut exiger des crédits d'étude importants et absorbera de toute façon du temps.

L'opportunité de cette double démarche est fonction du contexte : l'existence de plusieurs maîtres d'ouvrage ou bailleurs de fonds potentiels, le poids des investissements en jeu, l'importance des flux de visiteurs...

RESSOURCES-SUJETS-THÈMES

Toute discipline a besoin d'un vocabulaire spécialisé. Dans le cas de l'interprétation il reste, heureusement, limité. Il convient cependant de définir le sens que nous donnons à quatre mots clés: les ressources et le potentiel d'un site, les sujets et les thèmes d'interprétation.

LES RESSOURCES

Nous appelons «ressources du site» les constituants et les caractéristiques physiques qui présentent un intérêt comme support pour l'interprétation qu'ils soient naturels (une roselière, une tourbière, une résurgence, etc ...) historiques (des vestiges archéologiques, un château, etc ...) ou mixte (des terrasses de culture, un type de paysage, etc ...)

Nous comptons aussi au nombre des ressources des documents ou du matériel se rapportant au site, bien que pouvant être dispersés, tels que tableaux de maître, gravures, machineries, collections archéologiques, archives sonores, etc ...

LE POTENTIEL DU SITE

Des événements historiques s'étant déroulés sur place, des personnalités marquantes y ayant vécu, des phénomènes divers le concernant,

même s'ils ne laissent pas ou n'ont pas laissé de traces matérielles contribuent à l'intérêt de l'interprétation du site.
Ces faits "immatériels" ajoutés aux ressources matérielles proprement dites déterminent le potentiel d'interprétation du site.

LES SUJETS

Ce sont des catégories scientifiques ou intellectuelles commodes, utilisables pour la plupart des sites, la géologie, l'écologie végétale ou animale, l'architecture, la préhistoire, etc ...

Si l'espace à étudier comporte par exemple beaucoup de ressources constituées par des reliefs, des roches, des fossiles, etc ... nous dirons que la géologie est un sujet important pour ce site.

LE THÈME

Un thème c'est l'intitulé de l'histoire qui va être développée à propos de tout ou partie du potentiel d'interprétation du site. Les thèmes sont donc spécifiques et explicites alors que les sujets tels que définis ci-dessus, sont généraux et peu évocateurs.

Un thème s'énonce en une phrase exprimant une idée ou en une image contenant pour ainsi dire en elle la substance de l'histoire.

Des exemples l'illustreront au chapitre "[Thèmes](#)"

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB